

**DATE :** 21 avril 2022

**Aux :** Membres constituants et Membres associés de l'AMM

**DE :** O. Kloiber, Secrétaire général

**C/C :** Conseillers officiels de l'AMM

**RE. :** Bilan de la 220<sup>e</sup> session du Conseil de l'AMM à Paris (sur place et en ligne), avril 2022

**PAGES :** 6

---

## **BILAN DES RÉUNIONS DE LA 220<sup>E</sup> SESSION DU CONSEIL DE PARIS (SUR PLACE ET EN LIGNE), AVRIL 2022**

Les comptes rendus et procès-verbaux suivants, rédigés suite aux réunions qui se sont tenues à distance, ont été mis en ligne dans le [répertoire de documents](#) de l'AMM, dans la zone réservée aux membres du site internet de l'AMM, dans la section relative aux documents de travail, dans le dossier intitulé « 2022 WMA CS 220 Paris – Reports and Minutes to be approved ».

- Procès-verbal de la 220<sup>e</sup> session du Conseil (Council 220/Minutes/Apr2022)\*
- Compte rendu du Comité d'éthique médicale (MEC 220/Report/Apr2022)
- Compte rendu du Comité des finances et du planning (FPL 220/Report/Apr2022)
- Rapport du Comité des affaires médico-sociales (SMAC 220/Report/Apr2022)

## **RÉSOLUTION DU CONSEIL ADOPTÉE PAR LA 220<sup>E</sup> SESSION DU CONSEIL :**

- [Résolution du Conseil de l'AMM en soutien au personnel médical et aux citoyens d'Ukraine face à l'invasion russe](#)

## **POLITIQUE RÉAFFIRMÉE PAR LA 220<sup>E</sup> SESSION DU CONSEIL :**

- [Résolution de l'AMM sur les embargos économiques et la santé](#)

## **DOCUMENTS TRANSMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SANTÉ, BERLIN 2022 :**

Le Conseil a approuvé les documents suivants et les a transmis à l'Assemblée générale avec la recommandation de les adopter. Les documents se trouvent dans le dossier « Assemblée générale de Berlin 2022 » dans le [répertoire des documents de travail](#) de l'AMM.

\*Ces procès-verbaux seront disponibles au plus tard deux mois après la réunion correspondante, conformément aux Statuts et règlement de l'AMM (32.2/Oct2018), chapitre IV, section 10.

**MEC**

- Proposition de prise de position de l'AMM sur les médecins traitant leurs proches (MEC 220/Physicians Treating Relatives REV8/Apr2022)
- Proposition de révision de la prise de position de l'AMM sur l'usage professionnel et éthique des réseaux sociaux (MEC 220/Social Media REV2/Apr2022)

**FPL**

- Bilan financier (FPL 220/FinStat 2021/Apr2022) qui sera diffusé par courriel à l'issue de l'audit
- Tenue de la 76<sup>e</sup> Assemblée générale du 7 au 10 octobre 2026
- Proposition de révision du règlement applicable aux Membres associés de l'AMM (FPL 220/AM Rules Revision REV2/Apr2022)
- Amendements des Statuts et règlement de l'AMM pour la tenue de réunions en ligne (FPL 220/WG Virtual Meeting/Apr2022)

**SMAC**

- Proposition de révision de la prise de position de l'AMM sur les principes directeurs applicables à l'utilisation de la télésanté dans les soins médicaux (SMAC 220/E-Health REV6/Apr2022)
- Proposition de révision de la prise de position de l'AMM sur les risques pour la santé du tabac et des produits dérivés du tabac (SMAC 220/Health Hazards of Tobacco Products REV/Apr2022)
- Proposition de révision de la résolution de l'AMM sur la santé et la sécurité professionnelles et environnementales (SMAC 220/Occupational and Environmental Health REV2/Apr2022)
- Proposition de déclaration de l'AMM sur le racisme dans la médecine (SMAC 220/Racism in Medicine REV2/Apr2022)
- Proposition de déclaration de l'AMM sur la discrimination contre les personnes âgées dans les soins de santé (SMAC 220/Elderly Individuals REV2/Apr2022)
- Prise de position de l'AMM sur la protection et l'intégrité du personnel médical dans les conflits armés et autres situations de violence (SMAC 220/Protection of Healthcare REV/Apr2022)
- Proposition de résolution de l'AMM en faveur de la fourniture à tous du vaccin contre la Covid-19 (SMAC 220/Covid-19 vaccines REV3/Apr2022)

*Pour information :*

- Tenue de la 219<sup>e</sup> session du Conseil du 23 au 25 avril 2026
- Tenue de la 226<sup>e</sup> session du Conseil à Séoul, en Corée
- Amendements aux Procédures et politiques opérationnelles de l'AMM tels que proposés dans le rapport (FPL 220/WG Virtual Meeting/Apr2022) et règles d'usage pour faciliter les réunions en ligne ou hybrides
- Directives de l'AMM sur l'égalité des personnes LGBTQ dans les lieux accueillant les réunions et les activités de l'AMM (FPL 220/LGBTQ REV4/Apr2022)

**POLITIQUES TRANSMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À DES FINS DE SUPPRESSION ET ARCHIVAGE**

- [Résolution sur les violations des droits humains et des droits à la santé au Zimbabwe](#)
- [Résolution relative à la Pologne](#)

**APPEL À COMMENTAIRES [DATE BUTOIR : 15 JUIN]**

Le Conseil a décidé de faire circuler plusieurs documents aux membres constituants de l'AMM à des fins de commentaires. Vous trouverez ces documents dans notre [répertoire de documents de travail](#), dans le fichier intitulé : « 2022 WMA GA 73 Berlin – Call for comments ».

- Proposition de révision de la Déclaration de Venise de l'AMM (MEC 220/Declaration of Venice REV/Apr2022)
- Proposition de révision de la déclaration d'Édimbourg de l'AMM sur les conditions carcérales et la propagation de la tuberculose et d'autres maladies transmissibles (SMAC 220/Declaration of Edinburgh/Apr2022)
- Proposition de révision de la prise de position de l'AMM sur le fléau mondial des maladies chroniques (SMAC 220/Chronic Disease REV2/Apr2022)

**Veillez adresser vos commentaires au secrétariat de l'AMM par courriel à l'adresse suivante : [secretariat@wma.net](mailto:secretariat@wma.net) au plus tard le :**

**15 juin 2022. Veillez ne pas utiliser la fonction suivi des modifications de Microsoft Word.** Pour plus d'informations, veuillez consulter les recommandations relatives à la présentation des commentaires, jointes à l'annexe A.

## **GROUPES DE TRAVAIL/COMITÉS**

### NOUVEAU GROUPE DE TRAVAIL :

#### **Groupe de travail sur la déclaration d'Helsinki (DoH)**

États-Unis (présidence), Afrique du Sud, Allemagne, Chine, Bangladesh, Belgique, Brésil, Danemark, Israël, Italie, Japon, Nigéria, Pays-Bas, Taïwan, Royaume-Uni, Uruguay, Malaisie et Vatican.

### POURSUITE DES ACTIVITÉS DES GROUPES DE TRAVAIL

- **Groupe de travail sur la mobilisation et la communication**  
Afrique du Sud (présidence), Chine, Israël, Malaisie, Royaume-Uni et Membres associés
- **Groupe de travail sur le Code international d'éthique médicale**  
Allemagne (présidence), Australie, Brésil, Danemark, Japon, Koweït, Nigéria, Afrique du Sud, Royaume-Uni, États-Unis, présidence du Comité d'éthique médicale et CPME (observateur)
- **Groupe de travail sur les techniques de procréation assistée**  
Afrique du Sud (présidence), Danemark, France, Kenya et Vatican
- **Comité d'étude de l'AMM**  
Mervi Kattelus (Finlande - Présidente), Mvuyisi Mzukwa (Afrique du Sud), Elizabeth LaRocca (États-Unis), Malke Borow (Israël), Clarisse Delorme (secrétariat de l'AMM)
- **Groupe de travail sur l'e-santé**  
Chine (présidence), Finlande, Israël, Malaisie, Uruguay, Membres associés
- **Groupe de travail sur la technologie dans la médecine**  
Israël (présidence), Danemark, Chine, Pays-Bas, Malaisie, Afrique du Sud et Membres associés (observateur)
- **Groupe de travail sur le prélèvement d'organes**  
Espagne (présidence), Chine, Inde, Taïwan, Thaïlande, Uruguay
- **Groupe de travail sur les urgences sanitaires**

Taiwan (présidence), Chine, France, Inde, Israël, Italie, Koweït, Pays-Bas, Royaume-Uni, Uruguay, Réseau des jeunes médecins, Membres associés

#### CLÔTURE DE GROUPES DE TRAVAIL

- **Groupe de travail sur les règles applicables aux Membres associés**  
David Barbe, Président sortant (présidence), Finlande, Japon, États-Unis, Membres associés
- **Groupe de travail sur les procédures relatives aux réunions virtuelles**  
Brésil (présidence), Chine, Finlande, Afrique du Sud, Taiwan, États-Unis, CPME, et la conseillère juridique de l'AMM
- **Groupe de travail sur l'égalité des personnes LGBTQ dans les lieux accueillant les réunions et les activités de l'AMM**  
Inde (présidence), Pakistan, Philippines, Uruguay, Membres associés

## ANNEXE A

**RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX COMMENTAIRES APPORTÉS AUX DOCUMENTS DE L'AMM**

Le secrétariat de l'AMM enverra à chacune des associations médicales nationales la version électronique de chaque proposition de déclaration, de prise de position ou de résolution à des fins de commentaires. Il s'agira d'un fichier en format Word (.doc). Veuillez suivre ces recommandations pour la présentation des commentaires de votre association médicale nationale :

**1. Format****1.1 Commentaires généraux portant sur l'ensemble du document**

Veillez apporter des commentaires généraux clairs et concis reflétant l'opinion de votre association médicale nationale sur la portée et le contenu du document proposé. Si possible, veuillez indiquer si votre association médicale nationale soutiendrait le document sous sa forme actuelle ou sous sa forme modifiée. Si votre association médicale nationale est d'avis que le document devrait être abandonné, veuillez l'indiquer clairement.

**1.2 Commentaires spécifiques portant sur des aspects du texte du document**

Sur la base du texte de la version électronique qui vous a été adressée (sans en modifier les numéros de paragraphes), veuillez indiquer les modifications proposées par votre association médicale nationale selon les modalités suivantes :

- texte **en gras et souligné** pour indiquer les AJOUTS apportés au texte. Veuillez utiliser précisément la formulation que votre association nationale suggère pour le texte final.
- ~~texte barré~~ pour indiquer les éléments qui devraient être SUPPRIMÉS
- lorsque vous proposez un enchaînement différent des paragraphes ou des phrases, veuillez expliquer EN LETTRES CAPITALES les parties du texte ou du paragraphe qui devraient être déplacées.
- **VEUILLEZ NE PAS UTILISER la fonction de suivi des modifications de Microsoft Word.**

**2. Présentation des commentaires**

Veillez envoyer vos commentaires dans l'un des deux formats suivants :

- soit en version électronique au [secrétariat de l'AMM](#) (veuillez si possible utiliser le même format que celui qui vous a été adressé par l'AMM pour éviter les problèmes de transmission),
- soit par télécopie si vous n'avez pas accès à une messagerie électronique, au numéro suivant : +33 450 40 59 37.

**3. Accusé de réception**

Le secrétariat de l'AMM vous confirmera par courriel la réception de vos commentaires dans les 48 heures (pendant les jours ouvrables) suivant votre envoi.

SI VOUS NE RECEVEZ PAS DE CONFIRMATION APRÈS AVOIR ENVOYÉ VOS COMMENTAIRES, VEUILLEZ TÉLÉPHONER À MME SUNNY PARK POUR L'EN INFORMER (AU +33 4 50 40 75 75). MERCI.